

2022-324 MOUVEMENT FONCIER – LE FILTROQUET – DOMAINE PUBLIC – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT – CESSION À TITRE ONÉREUX – PARCELLE AH 38p – ACQUISITION À TITRE ONÉREUX – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil

- 1 - PRONONCE** la désaffectation et le déclassement de la portion du domaine public communal précisée ci-dessus.
- 2 - DECIDE** la cession de ladite portion du domaine public dans les conditions décrites ci-avant.
- 3 - VALIDE** l'acquisition de la portion de la parcelle AH 38 qui prolonge la voie publique suivant les modalités exposées précédemment.
- 4 - PRONONCE** le classement dans le domaine public communal de la portion de la parcelle AH 38 lorsque celle-ci aura été cédée définitivement à la Ville.
- 5 - CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corinne CHAMPETIER avec le concours éventuel du notaire des acquéreurs.

ADOpte A L'UNANIMITE

2022-325 ACTION CŒUR DE VILLE – OPAH RU DE FLERS – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC ACTION LOGEMENT – AVENANT N° 1

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement à intervenir.
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

2022-326 ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2022

Le Conseil :

- VOTE** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

2022-327 MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – TARIFS 2022

Le Conseil :

- ADOpte** les tarifs ci-dessus exposés.

ADOpte A L'UNANIMITE

2022-328 FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE - EDITION 2022

Le Conseil :

- 1. RESILIE** la convention du 15 janvier 2020 conclue avec l'association Mafio'Zik portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseres » pour les années 2020, 2021 et 2022 dont la signature a été autorisée par délibération n° 2019-973 du 09 décembre 2019
- 2. AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiseres » pour l'année 2022 avec la Ville de Flers et l'association Mafio'Zik selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-329 FESTIVAL ART SONIC – CONVENTION TRIPARTITE TRIENNALE

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention des éditions 2022, 2023 et 2024 avec Flers Agglo et l'association ART SONIC selon les modalités définies ci-dessus, et sous réserve de délibération concordante de Flers Agglo sur le même texte.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-330 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

Le Conseil :

- ELIT** votre Président de séance pour le vote de la question portant sur les comptes administratifs 2021 (Budget Général et Budget Annexe).

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-331 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – ACQUISITIONS ET CESSIONS - BILAN

Le Conseil :

- 1 - PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la Ville, au titre de l'année 2021.
- 2 - STIPULE** que le bilan en question sera annexé au compte administratif correspondant de l'exercice 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-332 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

- APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Général, tel qu'il est présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-333 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement, tel qu'il est présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-334 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil :

DECIDE l'affectation au résultat du budget général et du budget annexe lotissement comme elle est indiquée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-335 COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil :

APPROUVE les comptes de gestion du Budget principal et du budget annexe Lotissement dressés par le comptable public pour l'exercice 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-336 BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil :

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* du 27 avril 2022 pour un montant de 7 801.02 €

DECIDE d'admettre en créances éteintes les titres de recettes selon les états* du 27 avril 2022 pour un montant de 5 622.77 €

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-337 BUDGET GENERAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil :

VOTE les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-338 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022 (AP/CP) VILLAGE ASSOCIATIF

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la mise en place d'une autorisation de programme « Village associatif » présentée ci-dessus.
- 2 - AUTORISE** la création d'une opération d'équipement n°202202 en lien avec l'AP/CP.
- 3 - PRECISE** que les crédits de paiements 2022 sont inscrits au budget 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-339 PERSONNEL COMMUNAL • EMPLOIS PERMANENTS • TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2022-03

Le Conseil :

- 1 - MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ;
- 2 - PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;
- 3 - PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;
- 4 - PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Technique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-340 SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS DEVENUS SANS OBJET - OPERATIONS D'ORDRE 2022 - TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION 2022-04

Le Conseil :

- 1 - SUPPRIME** du tableau des effectifs les emplois non pourvus visés ci-dessus et devenus sans objet.
- 2 - RAPPEL** que ces suppressions ne constituent que de simples opérations d'ordre à effet du 1^{er} juillet 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-341 PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE COMMUN FLERS
AGGLO – VILLE DE FLERS – CONDITIONS DE MAINTIEN EN SITUATION DE
CONGES POUR INDISPONIBILITE PHYSIQUE AU 01.07.2022**

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** la mise en application des dispositions ci-dessus exposées en ce qui concerne les possibilités de maintien du régime indemnitaire dans les cas de congés abordés.
- 2 - PRECISE** que ces dispositions sont d'application à l'ensemble des agents publics quel que soit le dispositif dont ils relèvent (Protocole relatif au régime indemnitaire commun ou RIFSEEP).
- 3 - PREND ACTE** que ces dispositions sont proposées dans les mêmes termes au Conseil de la Ville de Flers et de Flers Agglo afin de garantir une actualisation complète des dispositions communes en ce qui concerne le régime indemnitaire des agents territoriaux des deux collectivités.
- 4 - INSCRIT** au budget les sommes correspondantes.
- 5 - CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de la mise en œuvre des dispositions pratiques applicables au 1^{er} juillet 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-342 DISPOSITIF TREMPIN VERS L'EMPLOI – VOLET APPRENTISSAGE –
ACTUALISATION**

Le Conseil :

- 1 - S'ENGAGE** dans la mise en œuvre du dispositif « tremplin vers l'emploi » dans les services de la collectivité, dans les conditions de droit, telles que présentées ci-dessus, au 1^{er} juillet 2022.
- 2 - CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de soumettre ces propositions aux divers partenaires institutionnels concernés par ces dispositifs.
- 3 - DECIDE** la création des postes et missions désignés et les budgets correspondants, en dépenses et en recettes.
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou documents requis pour la mise en œuvre ce programme.
- 5 - SOLLICITE** la participation des instances et organismes susceptibles d'appuyer financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-343 CDG61 - SERVICE INTERIM TERRITORIAL - CONVENTION - SIGNATURE

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe entre la Ville de Flers et le centre de gestion de l'Orne pour ce qui est des prestations du service d'intérim territorial.
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant de mobiliser et actualiser ce partenariat.
- 3 - CONSIDERE** que la convention est annuelle et renouvelable par tacite reconduction jusqu'à dénonciation au moins d'une des parties.
- 4 - PREVOIT** le cas échéant d'inscrire au budget (à ce jour au chapitre 6218) les sommes induites par ces dispositions en cas de mobilisation des prestations, étant entendu que si le service n'est pas utilisé, aucun cout n'est réclamé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-344 PERSONNEL COMMUNAL - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE - CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DES TERRITORIAUX DU PAYS DE FLERS - SUBVENTION 2022

Le Conseil :

- 1 - ATTRIBUE** au Groupement d'Entraide des Territoriaux du Pays de Flers une subvention d'un montant **de 62 105 euros** au titre de l'exercice 2022.
- 2 - PREVOIT** les crédits correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-345 PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES - RAPPORT 2021

Le Conseil :

- 1 - PREND ACTE** du rapport qui lui est présenté en séance relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2021.
- 2 - DECIDE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-346 COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2021 – ELUS MUNICIPAUX – DROIT A LA FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL

Le Conseil :

- 1 - PREND ACTE** du bilan relatif aux formations des élus au titre de l'année 2021.
- 2 - ANNEXE** ledit document au compte administratif 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-347	MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------------	--

Le Conseil :

- 1 - CHARGE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-348	MARCHE PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------------	--

Le Conseil :

- 1 - CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-349 RENOVIATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - CREATION D'UNE
UNITE FONCTIONNELLE ET D'UNE OPERATION DE TRAVAUX**

Le Conseil :

- 1 - DIT** que le montant des marchés publics de travaux nécessaires à la réalisation du Projet de Rénovation de la Salle du Conseil Municipal sera cumulé dans le cadre d'une opération de travaux afin de déterminer la procédure applicable.
- 2 - CREE** une unité fonctionnelle en vue de cumuler le montant des marchés publics de fournitures et services conclus dans le cadre du Projet de rénovation de la Salle du Conseil Municipal.
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2022-350 ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH – CREATION D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE SERVICES DE
TELEPHONIE MOBILE ENTRE FLERS AGGLO ET LA VILLE DE FLERS –
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE
POUR LA TELEPHONIE MOBILE DU RESAH – SIGNATURE DU MARCHÉ
PUBLIC DE TELEPHONIE MOBILE**

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achat RESAH pour un montant annuel de 300€ nets de taxe.
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention instaurant un groupement de commandes entre la Ville de Flers et Flers Agglo ayant pour objet l'achat de services de téléphonie mobile ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
- 3 - ELIT** un membre titulaire de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes et un membre suppléant.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Chantal MARCHAND	Jean-Pierre HUREL

- 4 - PREND ACTE** que le membre titulaire de la commission consultative pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée (COMAPA) du groupement de commandes et le membre suppléant sont ceux élus pour être respectivement membre titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.
- 5 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de Service d'Achat Centralisé avec le RESAH en vue de bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux services de téléphonie mobile attribué à l'entreprise Orange.
- 6 - AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre relatif à l'achat de services de téléphonie mobile avec Orange, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-351 SERVICE « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ORNE – CONVENTION – AVENANT N°1

Le Conseil :

- 1 - CONTINUE** à confier cette mission au CDG 61.
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'accompagnement tel que proposé par le CDG 61.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-352 COOPERATION INTERNATIONALE – PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Le Conseil :

- 1 - SUBSTITUE** la présente délibération à la délibération n° 26 du 14 avril 2014.
- 2 - ADOPTE** le principe d'une prise en charge des frais réels exposés dans le cadre d'un déplacement hors de France, limitée aux frais de transport, de déplacement et d'hébergement, s'inscrivant dans le cadre des jumelages avec WUNSTORF et WARMINSTER ou dans le cadre de nos relations avec POUNDOU et CHARLESTON.
- 3 - PRECISE** que cette prise en charge s'inscrira dans le cadre des limites suivantes :
- Limitation de la délégation à 4 élus, en sus de Monsieur le Maire ou de son représentant, pour chacun de nos jumelages.
 - Limitation des déplacements à une fois tous les deux ans pour les jumelages avec WUNSTORF et WARMINSTER et une fois par an avec POUNDOU et CHARLESTON.
 - Limitation stricte des dépenses prises en charge aux :
 - Frais de transport et de déplacement.
 - Frais d'hébergement.
 - La liste nominative des membres du Conseil Municipal est arrêtée par Monsieur le Maire dans les limites des principes posés par la présente délibération, lors de chaque déplacement, par ordre de mission.
 - La demande de prise en charge fera l'objet d'un état récapitulatif appuyé des pièces justificatives correspondantes.
- 4 - DONNE** mandat spécial à Monsieur le Maire ainsi qu'aux Conseillers Municipaux désignés par lui pour se déplacer hors de France dans le cadre des échanges ci-dessus exposés.
- 5 - AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE